

Plan de prévention

Etabli en application des articles R.4512-6 à 12 du code du travail

Important: toute modification des conditions de travail doit faire l'objet d'une mise à jour du plan de prévention ou d'un avenant

Date	15/07/2025	Référence	SERVON-2025-0009
-------------	------------	------------------	------------------

Entreprise utilisatrice			
Raison sociale	SUEZ RV Bois		
Libellé structure	RVF - ENT - Division Bois - Servon		
Adresse	257 ZA le poirier penche		
Code postal	77170	Ville	SERVON
Téléphone	01 60 29 25 62	Fax	NC
Responsable	Karl GREGOIRE	Courriel responsable	karl.gregoire@suez.com
Téléphone responsable	06 31 15 51 22	Fonction responsable	Responsable des exploitations

Désignation de l'intervention					
Adresse du site	257 ZA le poirier penche 77170 SERVON				
Horaires d'ouverture	08h00 - 12h00 13h30-16h30				
Conditions d'accès	VEHICULE				
Lieu de l'intervention (zone, secteur, bâtiment...)	SITE COMPLET				
Nature des opérations	RÉPARATION FLEXIBLE				
Fréquence	<input checked="" type="checkbox"/> Interventions annuelles et répétitives <input type="checkbox"/> Interventions annuelles mais non répétitives <input type="checkbox"/> Intervention ponctuelle				
Date de début	01/08/2025	Date de fin	01/08/2026	Durée totale	7 heure(s)









Entreprise extérieure (EE) n°: 1			
Raison sociale	GENIE FLEXION		
Adresse	44 ALLEE DE LISBONNE		
Code postal	93320	Ville	LES PAVILLONS SOUS BOIS
Téléphone	0141551499	Fax	
Responsable	ROMAIN BARANGER	Courriel responsable	
Téléphone responsable	0625377309	Fonction responsable	Responsable agence
Nature des travaux	RÉPARATION DE FLEXIBLE		

Inspection commune préalable					
Zone d'intervention	SITE COMPLET	Date de l'inspection	02/01/2020		
Installations mises à disposition	<input type="checkbox"/> Réfectoire <input type="checkbox"/> Salle de détente <input checked="" type="checkbox"/> Sanitaires <input type="checkbox"/> Vestiaires				
Représentant EU Nom - fonction	Karl GREGOIRE - Responsable des exploitations	Repr. EE Raison sociale	GENIE FLEXION	Repr. ST Raison sociale	
		Nom - fonction	ROMAIN BARANGER - Responsable agence	Nom - fonction	
Avis du CSE/CSSCT					
Commentaire				Date	

Ressources		
Entreprise Extérieure n°: 1		
Nature des travaux	RÉPARATION DE FLEXIBLE	
Moyens Humains	Effectifs	1
	Présence de travailleurs temporaires	Non
	Liste des effectifs et rôles (Chargé de travaux, de consignation...)	1 TECHNICIEN
	Heures de travail / jour / personne	7
	Nombre de jours	1
Moyens techniques	Véhicules	

Le matériel utilisé par l'EE doit respecter les normes et règles applicables dans le pays d'utilisation. Tous les personnels de l'EE intervenants sur le site de l'EU disposent des formations et habilitations requises par la réglementation du pays d'utilisation.

La mise à disposition, à titre exceptionnel, de matériels, d'engins ou d'équipements par SUEZ fait l'objet d'un contrat dédié entre les parties. D'autre part, par principe, les collaborateurs SUEZ ne participent pas à l'intervention des Entreprises Extérieures, sauf exception et sur autorisation formelle du responsable de ce personnel.

Equipements de Protection Individuelle								
								
	Tenue haute visibilité	Chaussures de sécurité	Gants	Casquette	Casque	Lunettes de sécurité	Protections auditives	Vêtements couvrants
Obligatoire sur tout le site ¹	x	x	x		x			x
Obligatoire sur tout le site ¹	{INDIVIDUAL_PROTECTION_EQUIPMENT_HEADER_2}							

INDIVIDUAL PROTECTION EQUIPMENT MANDATORY (2)
 Pour des EPI spécifiques (Net Duct, etc.) et pour des équipements particuliers (protections respiratoires, harnais, etc.), se reporter à l'analyse des risques en annexe.

Surveillance Individuelle Renforcée

Postes concernés	Nombre de personnes	Dispositions spéciales
------------------	---------------------	------------------------

Consignes générales


	Se présenter systématiquement à l'accueil et se conformer aux consignes données		Porter en toutes circonstances les EPI obligatoires		Respecter les Règles Qui Sauvent (cf. ci-dessous)
	Respecter le code de la route, la limitation de vitesse et le plan de circulation. Stationnement en marche arrière obligatoire		Laisser la priorité aux engins et piétons sur le site. Arrêt sur voie de circulation = warning		Respecter les consignes Zones à Accès Restreint (ZAR)
	Respecter l' interdiction de fumer et vapoter sur le site (hors zone signalée) et dans les véhicules		Ne pas manger ou boire sur la zone de travail et se laver les mains en partant		Respecter la signalétique
	Respecter l' interdiction de consommer des produits psychoactifs - Possibilité de contrôles inopinés		Respecter l' interdiction de prise d'images , sauf autorisation		

Consignes générales en cas d'accident ou d'incident¹

Accident de personne	Accident environnemental	Incendie ou explosion
<ul style="list-style-type: none"> Protéger la victime sans vous exposer au danger Contacteur un secouriste (liste à l'affichage) Faire alerter ou alerter les secours Secourir la victime si vous êtes formé 	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir le responsable du site Stopper l'émission à la source Limiter la propagation autant que possible 	<ul style="list-style-type: none"> Faire évacuer la zone Faire alerter ou alerter les secours Couper les énergies (électricité, gaz...) En cas de départ de feu, maîtriser le sinistre avec les équipements disponibles si vous êtes formé
Moyens de secours		

1: Se reporter également aux consignes spécifiques ou fiches réflexes à joindre en annexe.

Numéros d'urgence

n° site à contacter	NUMEROS D'URGENCE :
0631155122	 <p>Pompiers : 18 Police : 17 SAMU : 15</p>

Consignes pour la préservation de l'Environnement et la maîtrise de l'énergie

Ce site est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Ce site est certifié ou engagé dans une démarche de certification :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, précisez les normes correspondantes :	

Annexe - analyse de risques

Important : toute modification des conditions de travail (nouvelle entreprise, nouveaux risques...) doit faire l'objet d'une information du responsable de l'EU qui coordonnera la mise à jour du Plan de prévention ou la réalisation d'un avenant. Cette analyse vise à prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes, simultanément ou non, sur un même lieu de travail. Elle réalisée collégalement par les parties et annexée au Plan de prévention.

- EU : SUEZ RV Bois RVF - ENT - Division Bois - Servon
- EE1 : GENIE FLEXION

Installation du chantier	
Accès	SITE COMPLET
Zones de stockage	
Zones de stationnement	ZONE ATELIER
Signalétique temporaire	[] Oui [x] Non

Circulation				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Circulation	Accès en ZAR Collision véhicule Collision piéton Chutes de plain-pied	Respect plan de circulation et code de la route	[x]	1
		Emprunt des passages piétons	[x]	1
		Respect des zones de stationnement	[x]	1
		Port des vêtements Haute Visibilité	[x]	1
		Signaler sa présence au conducteur et attendre l'arrêt du véhicule pour circuler	[x]	1
		Ne pas encombrer les routes et voies d'accès	[x]	1
		Laisser la priorité aux véhicules lourds	[x]	1
		Maintien de la zone de travail propre et ordonnée	[x]	1
Documents nécessaires	Plan de circulation des zones concernées Consignes ZAR			

Utilisation d'outils portatifs				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Utilisation d'outils portatifs	Electrisation Blessures diverses	Contrôle de l'état du matériel avant utilisation (notamment fils électriques, pièces en mouvement)	[]	1
		Respect des consignes d'emploi du fabricant	[]	1
		Utilisation d'EPI adaptés, à définir :	[]	1
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation			

Travaux sur machines				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Travaux sur machines	Sectionnement	Balisage et restriction d'accès à la zone de travail	[x]	1
		Consignation préalable des énergies/fluides et mise en sécurité selon règles de l'art	[x]	1
		Contrôle préalable de la présence et du bon état des organes de sécurité (protections collectives...)	[x]	1
		Identification et test des organes de coupure	[x]	1
		Vérification des conditions de sécurité avant remise en service	[x]	1
		Enlever une des cosses de la batterie	[x]	
Documents nécessaires	Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation Certificats de conformité du matériel Attestation de consignation			

Manutentions manuelles				
Phases / activités dangereuses	Risques	Mesures de prévention	A charge	
			EU	EE n°
Manutentions manuelles	Blessures diverses Lombalgies	Respect des bonnes pratiques en matière de gestes et postures : se rapprocher le plus possible de la charge, rechercher des appuis stables, travail avec la force des cuisses, maintenir droite la colonne vertébrale	[]	1
		Port chaussures sécurité et gants manutention	[]	1
Documents nécessaires	Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité Certificats de conformité du matériel Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation			

Fin de l'intervention				
Remettre en état la zone de travail Vérifier la conformité de la prestation au cahier des charges initial (les réserves éventuelles feront l'objet d'un document séparé cosigné par les parties)				

Gestion des documents

Liste des documents à joindre obligatoirement	Plan de circulation, zonage et consignes ZAR Consignes générales de sécurité applicables sur le site Modes opératoires des travaux (à défaut, à détailler dans le Plan de prévention) Feuille de prise de connaissance consignes signée des intervenants
Liste des documents à joindre si applicables	<input type="checkbox"/> Plan de circulation des zones concernées <input type="checkbox"/> Consignes ZAR <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Attestation de consignation <input type="checkbox"/> Notice d'utilisation du matériel incluant consignes de sécurité <input type="checkbox"/> Certificats de conformité du matériel <input type="checkbox"/> Rapports du dernier contrôle périodique justifiant maintien en bon état de conservation

Signature des parties

	Nom du responsable	Date	Visa
SUEZ RV Bois RVF - ENT - Division Bois - Servon	KARL GREGOIRE	15/07/2025	Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.
GENIE FLEXION	ROMAIN BARANGER	11/07/2025	BARANGER ROMAIN /REQPONSABLE D AGENCE Signé par voie numérique suite à une identification avec login et mot de passe propres à l'entreprise.

Par le plan de prévention, les représentants de l'Entreprise Utilisatrice, l'Entreprise Extérieure et leurs sous-traitants certifient avoir transmis, fait connaître et comprendre à l'ensemble de leurs salariés concernés par l'opération, l'intégralité des informations qu'il contient. Chaque entreprise s'engage à respecter et appliquer les mesures décidées. Le non-respect de ces mesures pourra entraîner la suspension de l'intervention et leur réévaluation. Un exemplaire du plan de prévention doit être présent sur le lieu de l'intervention ou à proximité immédiate.



LES RÈGLES QUI SAUVENT

OBJECTIF ZÉRO ACCIDENT GRAVE ET MORTEL



1

Je reste à l'écart des zones de levage, des zones de chute potentielle d'objets ou de charges.



2

Je reste en dehors de la trajectoire des véhicules, engins et équipements en mouvement.



3

Je m'assure que je suis toujours protégé contre les risques de chute de hauteur.



4

Je n'entre dans une tranchée que si elle dispose de mesures appropriées contre l'ensevelissement.



5

En présence d'une atmosphère potentiellement dangereuse, je contrôle la zone avant d'entrer et je la surveille tout au long de mon activité.



6

J'effectue des travaux par point chaud uniquement si le risque d'incendie ou d'explosion est maîtrisé.



7

Je m'assure que les énergies (électriques, mécaniques, hydrauliques, thermiques, chimiques, pneumatiques) sont consignées et contrôlées de manière sûre avant et pendant les opérations.



8

Lorsque je conduis ou utilise des équipements, j'évite les appels téléphoniques et je ne manipule pas les appareils connectés.



9

Je ne travaille jamais sous l'influence d'alcool, de drogues ou de médicaments.



10

J'avertis et je vérifie les angles morts potentiels avant de manœuvrer mon véhicule.



JE STOPPE L'ACTIVITÉ SI ELLE ME SEMBLE DANGEREUSE.

 **suez**